

• **Article 1 - Organisateurs**

La Run in Slip ! Footing FUN 1 ère édition !

Organisée par la SAS Airmatrix France, elle se déroulera le dimanche 8 Mars 2020 sur la Base de Loisirs de Léry-Poses en Normandie (27). Son départ et son arrivée s'effectueront sur le village de l'événement. Son nombre de participants devrait se situer entre 50 et 300 max.

• **Article 2 - La course**

En solo ou à plusieurs, ce footing non chronométré et non officiel (pas de classement) se réalisera sur un parcours de 2 km à réaliser une fois ou jusqu'à 5 pour les plus motivés, sans aucune difficulté et uniquement sur des chemins sans croiser la moindre voiture.

La Run in Slip sur le thème "SOUS VETEMENTS" se veut fun et farfelue, ses mots-clés étant, convivialité, éclate et bonne humeur ! Osez le déguisement, pour un moment encore plus fou !

• **Article 3 - conditions de Participation**

Pour valider votre inscription vous devez :

- **Reconnaître être apte à participer à une course en sous-vêtements en hiver avec le risque d'avoir des températures > 0 degrés. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de défaillances physiques ou psychiques.**

- **Accepter le présent règlement par la case à cocher lors de l'inscription par procédure informatique, et ce, sans aucune réserve.**

- **Avoir 18 ans à la date de l'évènement**

- **Engagement** : Les inscriptions sont fermes et définitives, aucun remboursement ne sera effectué, pas même en cas de maladie, blessure, grossesse, impératif familial ou professionnel.

• **Article 4 - Inscription**

Votre inscription s'effectue uniquement sur le site internet de l'événement <https://adeorun.com/>

Article 5 - Conditions

Votre participation à l'événement Run in Slip implique votre acceptation express et sans réserve du présent règlement. Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course dans des conditions hivernales (risque de blessures par chute, entorses, chocs, sensation de froid, contre-indication en cas de risque d'épilepsie, ou cardiaque, LISTE NON LIMITATIVE...).

- **Votre engagement est ferme, définitif et personnel.**

- **Aucun remboursement ne sera possible quel qu'en soit le motif.**

- **Votre inscription est nominative, aucun transfert d'inscription, aucun remplacement n'est accepté.**

- L'inscription à la course ou le remplacement d'un participant défaillant le jour J ne vous sera pas possible.

- L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou dégradation de bien ou matériel en votre possession le jour de votre participation à l'épreuve

• **Article 6 - Sanctions**

Lors de l'épreuve, les membres de l'organisation se donnent les droits de vous exclure du parcours si vous adoptez un comportement allant à l'encontre du règlement ou risquant de mettre en danger votre personne ou celle d'autrui, tel que :

- **Le non-respect du règlement**
- **Un comportement dangereux et agressif**
- **Une attitude ou un comportement inapproprié**
- **Prendre le sens inverse de la course**
- **Ne pas respecter l'environnement** (abandon de déchets, papiers, plastiques etc)

• **Article 7 - Tenue vestimentaire**

Le but de la Run in Slip est de courir en sous-vêtements ou déguisé. Prévoyez donc des tenues sans valeur mais aussi dans lesquelles vous vous sentirez à l'aise pour courir. Un maillot de bain peut tout à fait convenir. Prévoyez des vêtements de rechange afin de vous réchauffer après la course et ainsi profiter agréablement d'un petit moment au ravitaillement d'après course.

Un déguisement sera fort apprécié alors ne vous privez surtout pas ! Laissez parler votre côté fada !

Il est interdit de porter des déguisements tels que :

- Assimilés religieux
- Signes religieux
- Armes factices

• **Article 8 - Environnement**

Pour le respect de la nature et des lieux qui vous accueillent, il est formellement interdit de jeter et d'abandonner vos déchets (nourritures, emballages, plastiques, papiers etc) sur votre parcours. Des poubelles seront mises à votre disposition et devront impérativement être utilisées à cet effet.

Adopter une attitude responsable, n'hésitez pas à ramasser les déchets trouvés sur votre chemin !

• **Article 9 - Ravitaillement**

Aucun ravitaillement ne sera prévu pendant la course.

• **Article 10 - Restauration**

Vous aurez l'occasion de vous restaurer après l'effort et à l'abris avec un stand qui vous proposera solides et liquides.

• **Article 11 - Vestiaires et douches**

Aucun service de vestiaires ne sera proposé. Un point de douche extérieur ainsi que des douches individuelles et fermées et seront mis à votre disposition. Prévoyez une serviette et des vêtements de rechange ;

• **Article 12 - Parkings**

L'entrée des véhicules sera gratuite pour tous les participants. Pour les spectateurs, il faudra compter 5€ par véhicule. "**Privilégiez le covoiturage**" !

• **Article 13 - Hébergement**

Vous aurez la possibilité de dormir sur place, sur le lieu de l'événement !
Infos et réservation au 02 32 59 13 13

• **Article 14 - Sécurité**

Un médecin sera présent pendant toute la durée de l'épreuve. Des signaleurs seront présents sur le parcours afin de guider les coureurs. Les services de secours (SDIS) et de Gendarmerie seront avertis de l'événement.

Les organisateurs se donnent le droit de vous faire stopper la course et de vous faire évacuer si l'avis médical vous juge inapte à continuer l'épreuve. Dès lors où l'appel au médecin est nécessaire, vous vous soumettez, de fait, à son autorité et vous engagez à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité et dans votre intérêt, il est fait appel à une équipe de secours qui, dès lors, prend la direction des opérations et met en œuvre tous les moyens appropriés.

• **Article 15 - Assurance**

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à responsabilité civile. Il vous incombe également de vous assurer personnellement.

L'organisation ne peut être en aucun cas tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux dus à un mauvais état de santé et en cas de non-respect du règlement. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course.

• **Article 16 - Vol/dommage matériel**

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, bris ou perte de vos biens personnels pendant la course. Il vous incombe en conséquence, si vous estimez nécessaire, de souscrire à une assurance.

• **Article 17- Annulation venant des organisateurs**

Les organisateurs pourront annuler ou mettre fin à la manifestation à tout moment en cas de force majeure (**requête de l'autorité administrative, intempéries, attentats, événement imprévu mettant en cause la sécurité des participants, ... liste non exhaustive**).

L'association se réserve le droit d'annuler la course **en cas de manque de participants ou de difficultés techniques**. Dans ce cas, la manifestation sera repoussée à une date ultérieure. Dans tous les cas, **aucun remboursement ne sera effectué**.

• **Article 18** - *Annulation venant du participant*

Les inscriptions sont fermes et définitives, aucun remboursement ne sera effectué, pas même en cas de maladie, blessure, grossesse, impératif familial ou professionnel.

• **Article 19** - *Droit à l'image*

Aucune photo durant l'épreuve ne sera prise par l'organisateur à des fins promotionnelles et commerciales.